

Département des Yvelines  
Commune de JUZIERS

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 20 JANVIER 2016**

En exercice : 27  
Présents : 22  
Votants : 26

Date de convocation : 14 janvier 2016

L'an deux mille seize, le 20 janvier, le Conseil municipal de la ville de JUZIERS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Philippe FERRAND, maire.

**Présents :** E.ALEXANDRE-NOËL, T. HACK, V. RAY, S. MASSONNIERE, A. GRAVOT, J. ZIEGLER, M. BINET, M-A. PIEDERRIERE, D. GRESSIER, G. DUPEU, J-C. LOOS, E. ANDRÉ, S. DE ZUTTER, N. COTONNEC-GRESSIEN, P. CHABANNE, C. GUILLAUME, R. LOURME, J-Y. REBOURS, P. DELAVEAUD, J. OZANNE, C. DEFLUBE.

**Absents :** J-L. COTZA (pouvoir à P. FERRAND), J-M. BRIANT (pouvoir à G. DUPEU), I. TYCZYNSKI (pouvoir à E. ALEXANDRE-NOËL), K. VARIN (pouvoir à J-Y. REBOURS), M. FERRY.

Secrétaire de séance : Jean-Claude LOOS

➤ **Adoption du procès-verbal de la séance précédente :**  
**Accord à l'unanimité**

➤ **Remarque :** Évelyne ALEXANDRE-NOËL souhaite faire valoir son droit de réponse suite à la remarque de Marc FERRY lors du conseil municipal précédent concernant l'association FRANCE TERRE D'ASILE. Comme certains membres du conseil l'ont fait, elle invite tous ceux qui le souhaitent à consulter sur internet les articles dédiées. Suite à des suspicions de détournement d'argent public, une enquête préliminaire a été ordonnée auprès de la Brigade de répression de la délinquance économique. Cette affaire a été classée sans suite. Le directeur mis en cause, M. HENRY, a déposé plainte pour diffamation.

**N° 01-2016 : Budget communal 2015 : décision modificative n° 2**

*Rapporteur : M. Thierry HACK*

M. Thierry HACK expose à ses collègues qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du Budget Primitif 2015 afin d'amender le chapitre 66.

Le Conseil municipal est donc appelé à délibérer sur la décision modificative présentée en annexe. Les modifications ne changent en rien le montant total du budget ni de l'autofinancement.

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
61522 (011) : Bâtiments	-20 000,00		
61523 (011) : Voies et réseaux	-11 100,00		
66111 (66) : Intérêts réglés à l'échéance	31 100,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

**A l'unanimité,**

**Décide** d'adopter la décision modificative n°2 relative au Budget communal 2015 telle qu'elle figure sur le tableau ci-dessus.

**N° 02-2016 : « Séniors en vacances » 2016 : tarifs et convention**

*Rapporteur : Mme Evelyne ALEXANDRE-NOËL*

Pour la quatrième année consécutive, la commune de JUZIERS souhaite organiser un voyage pour les juziérois retraités ou sans activité professionnelle, âgés de 60 ans et plus, ouvert aux personnes en situation de handicap dès 55 ans.

Le projet entre dans le cadre « *Séniors en vacances* », opération gérée par l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) qui permet une participation financière aux frais de séjour pour les retraités les plus modestes.

Une convention de partenariat sera signée avec l'ANCV afin de bénéficier du dispositif.

Ce séjour aura lieu du 18 au 25 juin 2016 à PORT MANEC'H en Bretagne.

La commune prend en charge une partie du coût du transport et organise les inscriptions : les personnes bénéficiant de l'aide au séjour de l'ANCV seront prioritaires.

Il est donc nécessaire de fixer les conditions de participation :

**JUZIEROIS** retraités ou sans activité professionnelle, âgés de 60 ans et plus ou en situation de handicap dès 55 ans :

✓ Avec participation ANCV (non imposables ou redevables, avant déductions fiscales d'un montant d'impôt sur le revenu inférieur ou égal à 61.00 €) : **290.00 €**

✓ Sans participation ANCV : **475.00 €**

✓ Supplément chambre individuelle : **70.00 €**

**EXTERIEURS** (dans la limite des places disponibles) : **530.00 €**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

**A l'unanimité,**

**Fixe** les conditions de participation selon le détail ci-dessus.

**Autorise** Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'ANCV.

### **DECISIONS :**

Décisions prises en application de la délibération du Conseil municipal du 3 avril 2008 portant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

- 1- **N° 36/15 :** **Procédure adaptée :** avenant n° 1 au marché d'étude préliminaire visant à définir un schéma d'aménagement du pôle de Juziers

Contractant : EGIS FRANCE  
91 cours des Juilliottes  
94706 MAISONS-ALFORT cedex

**Montant de la dépense supplémentaire : 5 725.00 € HT**

- 2- **N° 01/16 :** **Contrat d'entretien :** entretien étendu de l'ascenseur du pavillon Paul Doucet

Contractant : OLEOLIFT  
13 avenue Joseph Paxton  
ZAC du Parc du Bel Air  
77164 FERRIERES EN BRIE

**Montant révisable de la dépense : 2 410.12 € HT par an**

## QUESTIONS DIVERSES :

Ferme des Louvetières : Jean-Yves REBOURS souhaite obtenir quelques précisions concernant la ferme DÉFLUBÉ : il s'est laissé dire en effet que les conditions auraient changées alors que la commission urbanisme n'était pas favorable à l'acquisition. Philippe FERRAND répond qu'il n'a pas cette information et lui demande sa source. Jean-Yves REBOURS tient cette information des intéressés. Philippe FERRAND, étonné, regrette ce genre de rumeur. S'il devait y avoir un changement les premiers intéressés seraient les membres du conseil municipal. Le cas contraire n'est pas dans son mode de fonctionnement.

Communauté urbaine : le 21 janvier aura lieu l'élection du président de la communauté urbaine créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Philippe CHABANNE souhaite donner son opinion. Philippe FERRAND rappelle que l'élection aura lieu à bulletin secret. Il a été élu par le conseil municipal pour représenter la commune et espère de ce fait avoir la confiance des conseillers. Bien entendu chacun peut donner son avis sur ce sujet. A ce jour, deux candidats se sont fait connaître : Philippe TAUTOU et Paul MARTINEZ. Il n'y a pas de campagne, pas de programme, le choix se fera essentiellement sur la personnalité des candidats. Chacun aura un petit quart d'heure pour s'exprimer avant l'élection. Certains s'expriment défavorablement envers Philippe TAUTOU, arguant le fait que c'est le candidat de Pierre BEDIER.

Suit un échange autour de cette élection, de la rapidité de la formation de la communauté urbaine et des difficultés à entrevoir son mode de fonctionnement et ses retombées immédiates. Mais Juziers tiendra son rôle même si sa position n'était pas favorable à cette institution. Avec quelques collègues, Philippe FERRAND tente d'organiser un groupe d'élus non politiques, non encartés et libres de paroles, mais cela reste difficile dans un système de représentation par groupe.

**Fin de la séance à 21h05.**



**Le maire,**

**Philippe FERRAND**